

# Liste des organismes à prévenir en cas de décès

## Dans le mois qui suit le décès :

### Prévenir ou prendre contact avec :

<input type="checkbox"/> Le notaire	- Organiser la succession, s'il y a lieu
<input type="checkbox"/> Le Centre des Impôts	- Prévenir du changement de situation pour la déclaration de succession - la déclaration de revenus - la taxe foncière, la taxe d'habitation et la redevance TV
<input type="checkbox"/> Les assurances (auto, habitation...) et les organismes de crédit	- Revoir les contrats
<input type="checkbox"/> Le propriétaire du logement	- Prévenir du changement de situation
<input type="checkbox"/> EDF-GDF, les opérateurs de Télécom, la Compagnie des eaux	- Prévenir du changement de situation - Interrompre les contrats en cours ou les modifier